

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 6 (1921)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger

RAIFFEISEN

Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.50 par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces): UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL, St-Gall (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. Aug. Mounoud, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION: Imprimerie A. Bovard-Giddey, Maupas 7, Lausanne.

AVIS

Les listes d'adresses pour l'expédition du Messenger devant être partiellement réimprimées pour le numéro de février prochain, nous prions instamment MM. les Caissiers qui ont des changements à opérer aux listes qu'ils nous ont transmises autrefois, de bien vouloir nous les envoyer au plus tôt. Nous rappelons aussi aux Caisses dont les abonnés ne reçoivent pas le journal individuellement, mais par les soins de leur Caissier, qu'elles auraient profit à décharger ce dernier de ce travail, en nous communiquant la liste des adresses individuelles de leurs abonnés.

Communications officielles.

1. *Obligations du 4^{me} emprunt fédéral de mobilisation de 1919.* — Ces titres viennent à remboursement au 15 février 1921. Les Caisses qui en possèdent voudront bien les transmettre au plus tôt à notre Bureau central à St-Gall, lequel pourvoira à leur encaissement et en créditera le montant aux intéressés.

2. *Assurance contre le vol.* — Nous rappelons à nos Caisses que l'Union a contracté en faveur de nos Caisses une assurance collective contre le vol, comprenant aussi des indemnités pour les dommages causés par l'effraction, auprès de la Société suisse d'assurance mobilière à Berne, à des conditions de prix exceptionnellement favorables. Actuellement plus de 100 Caisses sont assurées auprès de la dite Société pour un mon-

tant dépassant 10 millions. Le Bureau donnera volontiers toutes les indications nécessaires et nous recommandons vivement cette mesure à toutes nos sections.

3. *Retrait des monnaies divisionnaires belges et de toutes les pièces de 5 fr. étrangères.* Ce retrait s'effectuera d'ici au 30 avril prochain. Dès le 1^{er} mai aucune monnaie étrangère n'aura plus cours en Suisse, l'or excepté, et seules les pièces nationales pourront être acceptées. Les pièces entrant dans nos Caisses ne seront plus mises en circulation, mais échangées auprès des offices commis à ce soin (bureaux de poste et de chemins de fer).

Les gens soi-disant prévoyants qui au début de la guerre ont mis en réserve dans quelque cachette soigneusement dissimulée, des sommes parfois assez élevées, feront bien de les mettre au jour, s'ils ne veulent pas s'exposer, en plus de la perte d'intérêt, à ne pouvoir échanger leurs pièces d'argent qu'à moitié prix de leur valeur nominale.

4. *Impôt de guerre.* — Cet impôt sera perçu, sous sa nouvelle forme pour la première fois en 1921, et dès lors tous les quatre ans, jusqu'au complet remboursement de la dette de mobilisation. La plupart de nos Caisses devant l'acquitter, il sera raisonnable de prévoir dans ce but au bilan, une somme égale au 5 % du bénéfice net.

5. Nous rappelons ici ce que nous avons déjà dit l'an dernier sur l'amortissement des titres

que nos Caisses ont en portefeuille. L'argent ayant considérablement renchéri en ces derniers mois, le taux de capitalisation des obligations à revenu fixe a monté d'autant. Les titres que nos Caisses possèdent, des emprunts de mobilisation par exemple, ne seraient aujourd'hui vendus en bourse qu'avec une perte sensible. Nous insistons vivement auprès de celles de nos Caisses auxquelles leur bénéfice net le permet, d'opérer des décomptes proportionnels sur la valeur de leurs titres (Avoir du compte des débiteurs et Doit du compte de profits et pertes); ce mode de faire se légitime aussi pour des raisons fiscales. Payer l'impôt sur la valeur nominale des titres en portefeuille c'est payer sur un capital qui n'existe plus en entier et c'est consentir à une double perte.

6. Les premiers comptes correctement terminés pour 1920 qui sont parvenus à notre Bureau sont ceux des Caisses de Heiden (App. Oberwil (Bâle-camp.) St-Gallen-Kappel (St-G.) Schneisingen (Arg.) Untereggen (St-G.) Wangen et Södingen (Sol.)

Une aussi prompt terminaison des comptes mérite une mention spéciale.

Le Bureau de l'U. S.

Questions actuelles

Nul ne reprochera, certes, au Département fédéral des finances, de lésiner sur les dépenses de publicité. Il n'est feuille de chou locale, qui ne profite de ses annonces alléchantes, accompagnées de communiqués où l'on voudrait parfois un peu plus de discrétion.

La situation financière générale reste troublée parce que les ressources privées sont fortement atteintes par la crise présente. Des industries jusqu'ici florissantes sont obligées de fermer leurs portes, de renvoyer leurs ouvriers, laissant improductifs des capitaux considérables. Nous estimons prudente la manière de faire de plusieurs entreprises qui, au cours des années de travail intense et de gros bénéfices ont fait supporter par le compte d'exploitation les dépenses causées par les transformations de leur outillage, par l'agrandissement de leurs locaux, et qui n'ont ainsi pas, ou de très peu élevé le chiffre de leur bilan. Dans ces conditions, ces sociétés peuvent attendre sans trop d'impatience, le retour à une

situation plus normale où le travail sera repris pour le plus grand bien de tous.

Le côté le plus sombre de l'heure présente, c'est le chômage auquel sont réduits des milliers d'ouvriers. Les plus prévoyants, les plus économes ont recours à leurs réserves. Les autres sont acculés à des privations qui sont mauvaises conseillères. Les pouvoirs publics se voient contraints de prendre des mesures pour parer à la misère imminente; les secours distribués — et l'initiative privée y prend une large part — ne sont qu'un palliatif. Le mal subsiste et s'aggrave de jour en jour car la richesse va diminuant sans cesse.

Le succès de l'émission des bons de caisse 6 % de la Confédération, à 2 ½ et 4 ½ ans, pour lesquels il a été déjà souscrit 68 millions pendant les 5 premiers jours ne nous procure pas une satisfaction sans mélange. Sans doute nous sommes heureux de voir le crédit de la Confédération résister aussi magnifiquement aux circonstances défavorables du temps présent, mais le taux auquel elle a dû se résigner pour trouver des prêteurs nous paraît désastreux pour l'économie nationale. De plus en plus nous voyons se creuser l'abîme entre ceux qui possèdent et... les autres. Le capital tend à se concentrer entre les mains d'une caste dont les membres, pour une grande partie, éblouis par un enrichissement rapide, ne savent encore faire un usage rationnel et vraiment libéral de leur fortune. Aussi longtemps que les ouvriers ont gagné des salaires élevés, les crises sociales pouvaient paraître conjurées. Le chômage ne les précipiterait-il pas, d'autant plus que bon nombre de gens, habitués à vivre au jour le jour, ont goûté, aux temps où les ressources étaient abondantes, à des jouissances dont il sera difficile de se priver sans colère et sans récriminations.

Les classes moyennes sont les plus durement éprouvées par les circonstances présentes; elles l'ont été pendant la guerre, elles le sont davantage encore aujourd'hui. Le petit industriel, l'agriculteur aux ressources modestes qui ont recours au crédit pour leur capital d'exploitation, paient maintenant l'argent qu'ils doivent emprunter à des taux qui ne leur laissent aucun bénéfice; plus encore, qui les contraignent à de réels sacrifices. Surviennent un revers, un accident et la faillite paraît imminente.

Sans doute, nous dira-t-on, il est dans la nature même des choses, puisque les prix montent

et que la vie renchérit, que les taux suivent la même progression. Un rentier d'avant guerre par exemple qui avait pour 100,000 francs de titres et portefeuille en retirait un intérêt de 4000 francs environ. S'il n'avait pas des goûts trop dispendieux, ce revenu lui suffisait pour vivre, d'autant plus qu'au moment où il s'était retiré des affaires, sa famille était élevée et établie. N'est-il pas juste que le même capital lui rapporte aujourd'hui 6000 ou 7000 francs; le fisc ne s'attaque-t-il pas du reste avec rapacité à ce que l'on appelle la richesse acquise!

A ceci nous répondrons que la classe des petits rentiers va disparaissant. Un certain nombre d'entr'eux, depuis la crise financière, se sont remis au travail; s'ils en avaient la force, si leur santé le permettait, nous les en félicitons. Le revenu de leurs titres ne forme plus qu'une partie de leur budget de ménage. D'autres, il est vrai, parce que infirmes, trop âgés pour reprendre du travail, ont vraiment connu la misère, relative, mais à laquelle nous compatissons sincèrement. La misère en habits noirs, quelle chose lamentable.

Mais ces souffrances ne doivent pas nous faire oublier la grande masse des débiteurs, de ceux pour lesquels les taux de 7-10 % et même davantage sont vraiment usuraires, et qui voient revenir avec angoisse la situation d'avant guerre.

Nos Caisses de crédit, en bien des lieux ont assaini la situation financière. Elles ont résisté à l'engouement de certains cercles, poussant inconsidérément au renchérissement inusité des biens fonciers; elles ont maintenu une sage proportion entre leurs taux créditeurs et débiteurs.

Leur action est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Les gros propriétaires villageois, les privilégiés qui ont d'autant plus de papiers à l'ombre qu'ils ont de biens au soleil se souviendront que les soutenir, même en consentant quelques sacrifices sur les taux, est comme une prime d'assurances. Nos Caisses, dans leur milieu, peuvent réagir contre la politique contraire à toutes les lois économiques, qui tend à élever au dessus de la normale l'intérêt du capital argent. Elles ont besoin pour cela de toutes les collaborations. Heureux et privilégiés sont ceux qui en leur apportant leurs réserves collaborent à leur œuvre.

Caisse de garantie financière

pour

ouvriers agricoles et petits paysans

Dans sa dernière séance, le comité de l'Union suisse des paysans a examiné le projet de statuts de la Caisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans.

Cette caisse a pour tâche de faciliter aux ouvriers agricoles et aux fils de familles de petits paysans la reprise d'une exploitation agricole indépendante en se portant caution des crédits dispensés à cet effet. La Caisse de garantie financière doit rendre des services non seulement aux agriculteurs-propriétaires, mais aussi aux fermiers.

Le capital de fondation de la Caisse est constitué par une somme de fr. 1.200.000.— qui a été prélevée sur la part afférente à l'agriculture du reliquat de la S. S. S. Outre ce capital de fondation, le capital social de la Caisse de garantie financière est constitué par les parts sociales nominatives d'un montant de fr. 1000.— chacune et par le fonds de réserve.

Cette institution modèle contribuera à étendre l'application de la solidarité en matière agricole.

Nous félicitons vivement M. le Dr Laur, l'instigateur de la Caisse de garantie financière.

Nous croyons pouvoir recommander aux institutions de crédit mutuel d'accueillir favorablement le *Bulletin de souscription* de la Caisse de garantie financière; tout d'abord par esprit de solidarité, ensuite parce que cette Caisse rendra de grands services aux Caisses Raiffeisen en renforçant la sécurité du remboursement de leurs prêts.

H. BLANC.

Des garanties à exiger des emprunteurs

(suite et fin)

On a beaucoup médité du cautionnement, et souvent avec raison. Des motifs de prudence que nous ne saurions trop approuver, des raisons de conscience, des scrupules religieux interdisent à beaucoup d'engager leur signature. On a même cité des paroles de la Bible à l'appui

de la suppression absolue de cette pratique, dont l'usage remonte cependant aux temps les plus reculés.

Nous n'avons aucune peine à reconnaître que le cautionnement, tel qu'il a été souvent pratiqué dans nos campagnes, avant la fondation de nos coopératives de crédit, tel qu'il est encore en bien des lieux, où la Banque capitaliste offre seule ses services à ceux qui en ont besoin, légitime les plus justes critiques. Il nous plaît ici de souligner et de recommander, partout où la chose est possible, le principe inscrit dans le règlement d'exécution d'un certain nombre de Caisses Raiffeisen, interdisant à leurs sociétaires tout engagement en dehors de la Caisse elle-même. La surveillance que doivent exercer les Comités sur les affaires en cours en est ainsi facilitée et plusieurs y ont trouvé un motif excellent et sans réplique pour se soustraire aux sollicitations d'amis dangereux et compromettants.

Nous pensons cependant qu'il est impossible de supprimer absolument un système, dont l'abus seul est nuisible, mais qui peut rendre et qui a rendu en effet de très grands services qu'il serait injuste de méconnaître. Des voisins, des amis, des parents peuvent être intéressés à la bonne marche des affaires de tel citoyen qui par ses seuls moyens obtiendrait difficilement du crédit. En soi nous devons applaudir à tout ce qui tend à rapprocher les citoyens d'une même commune, les membres d'une même famille. Le contrôle général exercé par la Caisse sur ses membres perd tout caractère inquisitorial et vexatoire lorsqu'il peut s'en remettre au contrôle plus familial, plus intime qui est une des conditions indispensable du cautionnement.

Les faits, trop réels, hélas, qui ont rendu le cautionnement haïssable ne peuvent du reste le reproduire au sein de nos Caisses de crédit mutuel. Les signatures arrachées à des amis trop faciles et trop complaisants, sous l'influence de l'alcool, dans l'énivrement de la passion, sont choses inconnues chez nous. La caution s'engage de sang-froid, dans la pleine conscience de ses moyens propres et des moyens de celui en faveur duquel il accorde sa signature. Les organes directeurs de la Caisse ont discuté de

l'opération ; ils ont veillé à ce que, tant le débiteur que sa caution, n'assumassent pas des charges trop fortes. Ils continueront à veiller à ce que le débiteur fasse honneur à ses engagements ; les amortissements se faisant régulièrement, les intérêts payés en leur temps, sans retards onéreux, l'importance du capital cautionné ira chaque année en diminuant.

Nous ne saurions cependant trop recommander aux Comités de prêter une attention toute spéciale à cette catégorie de garanties. La liste des cautions est à tenir constamment à jour et les Comités la consulteront chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Un genre de cautionnement qui nous paraît tout indiqué dans nos campagnes, où le lien familial est encore solide et résistant, où les traditions de labeur, d'honnêteté se transmettent de génération à génération, avec le patrimoine, c'est celui des enfants majeurs en faveur de leurs parents, et réciproquement celui des parents pour leurs enfants. Trop souvent, et surtout lorsque la situation financière est obérée, ceux qui sont les premiers intéressés à connaître l'état réel des affaires d'une maison, sont tenus dans une ignorance complète de ces choses. Si le père de famille a parfois de la peine à nouer les deux bouts, il en doit la confiance aux siens, qui feront effort pour lui aider à surmonter ses embarras et sauront se résoudre à certaines privations, à certains renoncements qui leur paraîtraient autrement inutiles. Le jeune homme qui n'est pas mis au courant des services domestiques, est souvent mal préparé pour la vie. Il aura mille peines à se corriger plus tard des habitudes dispenseuses qu'il aura prises, alors qu'il pensait n'avoir qu'à s'amuser en joyeuse compagnie, une fois son travail terminé.

Nos mutualités de crédit ont une œuvre moralisatrice à accomplir. Jamais elle n'a été plus nécessaire qu'aux jours où nous vivons. Si les Comités de nos Caisses savent se pénétrer de leurs responsabilités et se montrer à la hauteur de leurs fonctions, ils auront accompli une œuvre dont les fruits ne pourront jamais être appréciés trop haut.

Commission de rédaction, *Vaud* : M. Aug. Mounoud, membre du Comité de direction de l'*Union Suisse*. Palézieux. — *Fribourg* : M. Ræmy, caissier, Morlon. — *Valais* : M. A. Gaspoz, caissier, Hérémence.